

Conditions générales de vente - (Convention art. L. 6353-1)

Conclue entre le client signataire du bon de commande/du devis/convention de formation et la société organisatrice de la formation professionnelle continue – **Serenity Solutions for Education and Development**, SARL au capital de 4 000 € enregistrée auprès de la Préfecture de la Région sous le numéro de déclaration d'activité **28760769476**, SIRET **983 501 479 00015**, dont le siège social est au **11 rue du Donjon, 76000 Rouen, France**.

1 – Inscription

Le Client reconnaît que, préalablement à toute commande, il a bénéficié des informations et conseils suffisants de la société Serenity Solutions for Education and Development lui permettant de s'assurer de l'adéquation de l'offre à ses besoins.
Le cas échéant, le Client peut contacter la société pour s'assurer que la formation qu'il envisage est bien adaptée à ses besoins.

Les présentes CGV prévalent sur tout autre document, y compris les documents de présentation produits, avec lesquels elles forment un ensemble contractuel.

Conformément à l'art. L 6353-6, dans le délai de dix jours à compter de la signature du contrat, le stagiaire inscrit en qualité de personne physique peut se rétracter par simple courriel à l'adresse **contact@serenitysolutions.fr**.

Afin de prévoir un délai suffisant de gestion des inscriptions, un stagiaire s'inscrivant à titre individuel doit s'inscrire à une session ayant lieu au moins 5 jours après la date de réception de son inscription.

L'inscription à une formation par bon de commande ou convention de formation simplifiée se fait par signature et envoi du présent bon de commande ou convention de formation à l'adresse du contact commercial suivant le dossier.

La signature vaut acceptation pleine et entière de la prestation ainsi que de l'ensemble des présentes conditions générales de vente.

Le Client se porte fort du respect des présentes par l'ensemble de ses salariés, préposés et agents, et plus généralement des participants aux formations.

2 – Remplacement d'un participant

Le remplacement d'un participant initialement prévu est possible jusqu'à 24h avant le démarrage de la formation sans aucun frais, sous réserve d'en informer (par courriel) la

société Serenity Solutions for Education and Development, en indiquant les noms et coordonnées du remplaçant.

3 – Conditions d’annulation

Les dates de formation sont fixées de façon ferme préalablement par la société Serenity Solutions for Education and Development et acceptées par le Client.

En cas de demande d’annulation par le Client, les indemnités suivantes seront dues :

- Plus de 30 jours ouvrés avant la formation : **aucune indemnité**
- Moins de 30 jours et au moins 15 jours ouvrés avant la session : **30 %** du montant de la formation sera facturé au Client
- Moins de 15 jours ouvrés avant la session : **70 %** du montant sera facturé au Client

Toute formation à laquelle le Client ne s’est pas présenté ou n’a assisté que partiellement sera facturée en intégralité.

4 – Règlement

Tous les tarifs indiqués dans les pages de présentation des formations sont indiqués sur le bon de commande ou la convention de formation.

Ces tarifs comprennent la formation elle-même, la documentation pédagogique remise lors de la formation ainsi que tous les éléments indiqués dans la brochure de présentation.

Le règlement de la formation doit intervenir dans les 30 jours suivant la date de communication de la facture par courriel.

Pour le règlement par bon de commande, celui-ci s’effectue exclusivement par virement bancaire, les coordonnées de paiement étant directement indiquées sur la facture.

En cas de règlement par un OPCO, il appartient au Client d’effectuer la demande de prise en charge avant le début de la formation auprès de l’OPCO.

Dans un tel cas, le dossier de prise en charge doit être transmis 48h avant la 1ère séquence de formation.

À défaut d’accord de financement, le Client sera facturé de l’intégralité du prix de la formation.

En cas de prise en charge partielle, la part non prise en charge sera directement facturée au Client.

5 – Pénalités de retard de paiement (en cas de paiement par bon de commande)

Lorsque le Client choisit le règlement par bon de commande ou convention de formation et qu'il accuse un retard de paiement, les indemnités suivantes sont dues à Serenity Solutions for Education and Development :

Conformément à l'art. L441-6 du Code de Commerce (Loi LME), les pénalités de retard sont exigibles dès que la date de règlement figurant sur la facture est dépassée, sans qu'un rappel soit nécessaire.

L'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixée à **40 euros** (Art. D441-5).
Les intérêts de retard sont calculés sur la base de **1,5 fois le taux d'intérêt légal**.

Pas d'escompte en cas de règlements anticipés.

6 – Responsabilités

La responsabilité de Serenity Solutions for Education and Development ne peut en aucun cas être engagée pour défaillance technique du matériel du participant.

Le cas échéant, sa responsabilité est expressément limitée à l'indemnisation des dommages directs prouvés par le Client et est plafonnée au montant du prix payé par le Client au titre de la prestation.

En aucun cas, la responsabilité de Serenity Solutions for Education and Development ne saurait être engagée au titre des dommages indirects (perte de données, fichiers, exploitation, préjudice commercial, manque à gagner, atteinte à l'image et/ou réputation, etc.).

7 – Organisation de la formation

Serenity Solutions for Education and Development se réserve le droit d'annuler la formation au plus tard cinq jours ouvrés avant la date prévue, auquel cas un remboursement sera proposé ou un report à la prochaine date de formation.

Elle se réserve également le droit de remplacer un formateur par un équivalent si des circonstances l'y obligent.

8 – Cas de force majeure

Serenity Solutions for Education and Development ne pourra être tenue responsable en cas d'inexécution d'obligations résultant d'un cas de force majeure.

Sont considérés comme tels, sans que cette liste soit limitative :

- Maladie ou accident d'un formateur empêchant l'animation
- Grève ou conflit social empêchant le déplacement
- Désastre naturel, incendie, ou toute autre circonstance échappant à son contrôle raisonnable

En cas de force majeure empêchant le stagiaire de suivre la formation, il peut rompre le contrat. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont rémunérées à due proportion.

9 – Inexécution de la prestation

En cas d'inexécution totale ou partielle d'une prestation de formation, Serenity Solutions for Education and Development rembourse au cocontractant les sommes indûment perçues ou propose une nouvelle date de formation.

10 – Propriété intellectuelle

Serenity Solutions for Education and Development est seule titulaire des droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des formations qu'elle dispense.

Le Client s'interdit toute reproduction, adaptation, modification, diffusion ou exploitation sans autorisation écrite préalable.

11 – Confidentialité

Serenity Solutions for Education and Development s'engage à garder confidentiels les documents transmis ou partagés dans le cadre de la formation et à ne pas les communiquer à des tiers.

12 – Communication

Pour que le Client accepte d'être cité comme client (nom, logo, description synthétique des prestations) dans les propositions ou sur le site web de Serenity Solutions for Education and Development, une demande sera faite par cette dernière.

13 – Inscription à titre individuel

Conformément à l'art. L. 6353-3, tout stagiaire inscrit à titre individuel doit renvoyer un exemplaire des présentes CGV signées avant son inscription définitive.

14 – Attestation de présence

Pour les formations en classe virtuelle, l'attestation sera délivrée après vérification de la présence du participant.

15 – Spécificités liées aux sessions en visioformation

Ces sessions se déroulent en salle de formation virtuelle. Les participants doivent disposer d'un équipement adéquat (ordinateur portable, webcam optionnelle, micro).

16 – Traitement de données personnelles

Les informations sur les traitements de données personnelles sont disponibles sur le site www.serenitysolutions.fr.